

« Pourquoi s'excuser si on n'a pas commis d'erreur »

M^r Stanislas Creusat, avocat à Reims, a intenté trois actions au civil pour des clients qui s'estiment floués par « Doubl'O ».

Que reprochez-vous à la Caisse d'épargne ?

La Caisse d'épargne a proposé de l'argent à des épargnants pour qu'ils renoncent à toute procédure. Elle a, pour d'autres, accepté de verser 5 % d'intérêts annuels, certains de ses commerciaux ont envoyé des lettres d'excuse. Ce sont des initiatives qui s'apparentent à une reconnaissance de responsabilité. Pourquoi s'excuser si l'on n'a pas commis de fautes ?

La Caisse d'épargne est montrée du doigt mais toutes les banques n'ont-elles pas vendu ce genre de produits ?

Doubl'O a été créé par la Caisse d'épargne au moment de la fusion avec Natixis. Elle avait la nécessité de générer beaucoup d'épargne. Toutes les autres banques, hormis la BNP et la Banque populaire, avaient le même besoin de liquidités. D'où la commercialisation à outrance de produits parfois peu adaptés à leurs clients. D'où des promesses de gains qu'ils savaient impossible à tenir. Et ça, je le démontrerai. Nous nous posons aussi des questions sur



M^r Stanislas Creusat.

le panier d'actions de Doubl'O. Il semble que la Caisse d'épargne n'ait pas investi sur les actions désignées.

A-t-on une idée du nombre de clients mécontents ? Cela semble une minorité sur les 57.000 qui se sont laissés tenter ?

J'ai reçu tout de même une soixantaine d'appels à mon cabinet. La plupart avaient placé moins de 5.000 €, ce qui pose question de la pertinence du conseil de la banque pour des personnes qui avaient très peu d'économies. Leur placement a été improductif mais ils n'ont pas les moyens de se lancer dans une longue procédure. D'autant que, comme je l'ai dit, la Caisse d'épargne tente de trouver un accord amiable.